

Initiales du maire

Initiales du Sec.- Trés.

Orford

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'Orford tenue à la mairie, le **lundi 10 septembre 2018** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Marie Boivin, mairesse
Monsieur Richard Bousquet, conseiller
Madame Maryse Blais, conseillère
Madame Diane Boivin, conseillère
Madame Mylène Alarie, conseillère
Monsieur Jacques Lauzon, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie Boivin.

Sont également présentes :

Madame Danielle Gilbert, directrice générale
Madame Brigitte Boisvert, greffière

Est absente :

Madame Lorraine Levesque, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Avis de convocation
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Règlement hors Cour - Dossier usine d'épuration (Cause numéro : 500-17-076119-133)

3. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.1. AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec* et demande à la Greffière d'en faire mention au procès-verbal.

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

Présences dans la salle : 6 personnes

1.2.

2018-09-294

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

D'approuver l'ordre du jour présenté par M^{me} la mairesse, Marie Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1.

2018-09-295

RÈGLEMENT HORS COUR - DOSSIER USINE D'ÉPURATION (CAUSE NUMÉRO : 500-17-076119-133)

Considérant qu' au cours des procédures judiciaires, les parties et leurs avocats respectifs ont convenu d'élaborer un *Protocole de projet de réhabilitation de la station d'épuration du Canton d'Orford* définissant, notamment, les procédures visant à réaliser des essais contrôlés de performance, de suivi, d'entretien et d'opération sur une période d'une année(ci-dessous, le «Protocole»);

Considérant qu' aux termes de ce protocole qui fut réalisé du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 et des efforts réalisés de part et d'autre, la station d'épuration actuelle respecte les exigences de l'autorisation qui fut délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 24 avril 2018;

Considérant qu' une médiation a été tenue entre les parties le 5 septembre 2018;

Considérant qu' aux termes de cette médiation une entente de règlement hors Cour est intervenue entre les parties et qu'elle doit être acceptée par le conseil municipal;

Considérant que les parties ont convenu d'une déclaration commune à faire aux médias de quelque forme qu'ils soient;

Considérant que les pourparlers et documents échangés au cours du processus de médiation sont assujettis à un engagement de confidentialité;

PROPOSÉ PAR : Maryse Blais

Que le conseil municipal accepte de régler la réclamation du *Canton d'Orford c. Les Services EXP inc., Robert Gaudreau, François Bélanger et Patrick Gagnon* (cause no : 500-17-076119-133) pour un montant de 600 000 \$ en capital, intérêts et frais lequel montant devant être payé à la municipalité du Canton d'Orford dans les trente (30) jours suivant l'acceptation de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

4. **2018-09-296**
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : Richard Bousquet

De lever la séance extraordinaire. Il est 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie Boivin, mairesse

M^{me} Brigitte Boisvert, greffière